

Maitre-Général de l'ordre de la Ste-Croix et à ses successeurs.

A cause des temps difficiles l'Ordre, de 1796 à 1853 ne put élire un Maitre-Général, celui-ci étant temporairement remplacé par le Commissaire-Général.

Le pape Grégoire XVI accorda à ce dernier, le 15 septembre 1842, le même privilège que son prédécesseur Léon X avait accordé en 1516. Il lui donna en outre, le 13 juillet 1845, le pouvoir de déléguer la faculté susdite à un de ses prêtres-religieux dans chaque maison de l'Ordre, et rendit l'indulgence applicable aux âmes du purgatoire.

Le 9 janvier 1848, Pie IX permit au Commissaire-Général de déléguer chaque prêtre de l'Ordre.

Enfin, le 15 mars 1884, Sa Sainteté Léon XIII, par un décret de la Sacrée-Congrégation des Indulgences, reconnut cette indulgence comme authentique et déclara la faculté susdite exclusivement propre à l'Ordre de la Ste-Croix.

*Ita testor.*

FR. W. F. A. SMITS,  
Mag. Genlis Ord. S. Crucis.

---

## CHRONIQUE

---

Par décision de Mgr l'Archevêque, en date du 6 juillet, ont été nommés : M. J. B. Morin, vicaire à Ste-Brigide, à Montréal ; M. Alf. Lippé, vicaire à Contrecoeur ; M. Maurice Roux, vicaire à St-Jean d'Iberville ; M. Jos. Cécyre, vicaire au Sault-au-Récollet.

\* \*

Ordinations faites par Mgr l'Archevêque, à Ste-Sophie, le 29 juin : sous-diaconat, M. E. J. Devine, S. J. ; à la cathédrale, le 7 juillet : diaconat, M. E. J. Devine, S. J. ; prêtre, M. J. P. Carroll, de Dubuque.

\* \*

Dans le naufrage du steamer espagnol *Remus*, sur les côtes des îles Philippines, le P. Paul Ramon, de la Compagnie de Jésus, a donné un exemple remarquable de dévouement. Passager à bord et conservant tout son sang-froid, il ne s'est occupé que de sauver les autres, sans songer à lui-même. Appelé à diverses reprises pour descendre dans les canots de sauvetage, il a toujours refusé, disant qu'il ne quitterait le navire que le dernier. A genoux sur le pont, il a disparu quand le navire a sombré.

\* \*